

Y a-t-il une enquête sociale pour une demande d'aide sociale ?

Mise à jour : Vendredi 4 juillet 2025

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

L'enquête sociale n'est **pas obligatoire** pour l'aide sociale.

Mais dans la pratique, le CPAS fait généralement une enquête sociale : le CPAS réunit **tous les éléments et informations** qui lui permettent de **vérifier** si vous remplissez toutes les **conditions** pour avoir droit à l'aide.

Vous devez fournir certains **documents** qui prouvent que vous remplissez ces conditions.

L'enquête sociale comprend généralement une **visite à domicile**.

Cette enquête doit être réalisée par une personne qui a un diplôme :

- d'assistant social ;
ou
- d'infirmier gradué spécialisé en santé communautaire ;
ou
- d'infirmier social.

Le **rapport de l'enquête sociale** fait foi jusqu'à preuve contraire, c'est-à-dire qu'on considère qu'il est conforme à la vérité tant que le contraire n'est pas prouvé.

Mais attention, cette valeur accordée au rapport de l'enquête vaut **uniquement pour les constatations de fait** qui y sont consignées contradictoirement (c'est-à-dire contre-signées par vous).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Région wallonne : article 60 §1 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale.

Région de Bruxelles-Capitale : article 60 §1 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale.

Région flamande : article 60 §1 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale.

Arrêté royal du 1er décembre 2013 relatif aux conditions minimales de l'enquête sociale établie conformément à l'article 19, § 1er, de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

Circulaire du 14 mars 2014 portant sur les conditions minimales de l'enquête sociale exigée dans le cadre de la loi du 26 mai 2002 relative au droit à l'intégration sociale et dans le cadre de l'aide sociale accordée par les CPAS et remboursée...

Circulaire du 3 mai 2024 sur les principes encadrant la récolte d'informations dans le cadre de l'enquête sociale des CPAS.

Les documents types

Brochure : Guide de l'aide sociale - éditée par le SPP Intégration sociale - édition 2019.

Brochure : Guide de l'enquête sociale dans les CPAS - éditée par le SPP Intégration sociale - édition 2019.

